

L'indice de réparabilité ne tient pas ses promesses pour l'UFC Que Choisir

L'indice de réparabilité s'apprête à fêter sa première année d'existence. À cette occasion, l'association de consommateurs UFC Que Choisir dresse un bilan plutôt négatif de l'outil et plaide pour sa révision.

Temps de lecture : minute

14 décembre 2021

Défauts d'affichage, mode de calcul inefficace... L'indice de réparabilité, censé lutter contre le gaspillage en encourageant l'achat de produits plus réparables, ne tient à ce stade pas ses promesses, alerte l'UFC-Que Choisir dans un rapport publié mardi. *"Pourtant bienvenu, il est, en l'état, loin de constituer une information pertinente"*, pointe l'association. L'UFC *"tire la sonnette d'alarme"* et *"demande une réforme"* de cet instrument *"afin qu'il puisse être un outil utile"* pour les acheteurs.

Une noble ambition

En mettant en place cet indice, en janvier 2021, la France faisait figure de précurseur face à ses voisins européens. Avec ce nouveau logo, basé sur le même système que le Nutri-Score, le gouvernement voulait apporter une information supplémentaire aux consommateurs et consommatrices en leur permettant de savoir d'un coup d'oeil si un produit est facilement réparable ou non.

Une intention louable car l'enjeu n'est pas mince. Aujourd'hui, seuls un tiers des 16 millions d'appareils de gros électroménager tombés en panne

chaque année sont réparés, et le rachat d'un produit neuf reste l'option majoritaire, relève l'UFC. Ce taux est similaire pour l'ensemble des appareils électriques et électroniques. L'objectif de l'Etat, avec cet indice, est d'atteindre 60% de taux de réparation des produits électriques et électroniques. L'outil doit être dans un second temps étendu à d'autres produits, et même devenir un "*indice de durabilité*" à partir de 2024.

Un indice décorrélié de la réalité

L'association de consommateurs a analysé 330 produits et neuf sites de vente en ligne: une grande majorité de vendeurs ne répondent pas à leur obligation d'afficher l'indice, et seuls 42% des produits ont le logo visible près du prix. Plus précisément, Leroy-Merlin est à 100% ou Boulanger à 95%, quand d'autres comme Amazon sont à 22% voire 0% pour Carrefour.



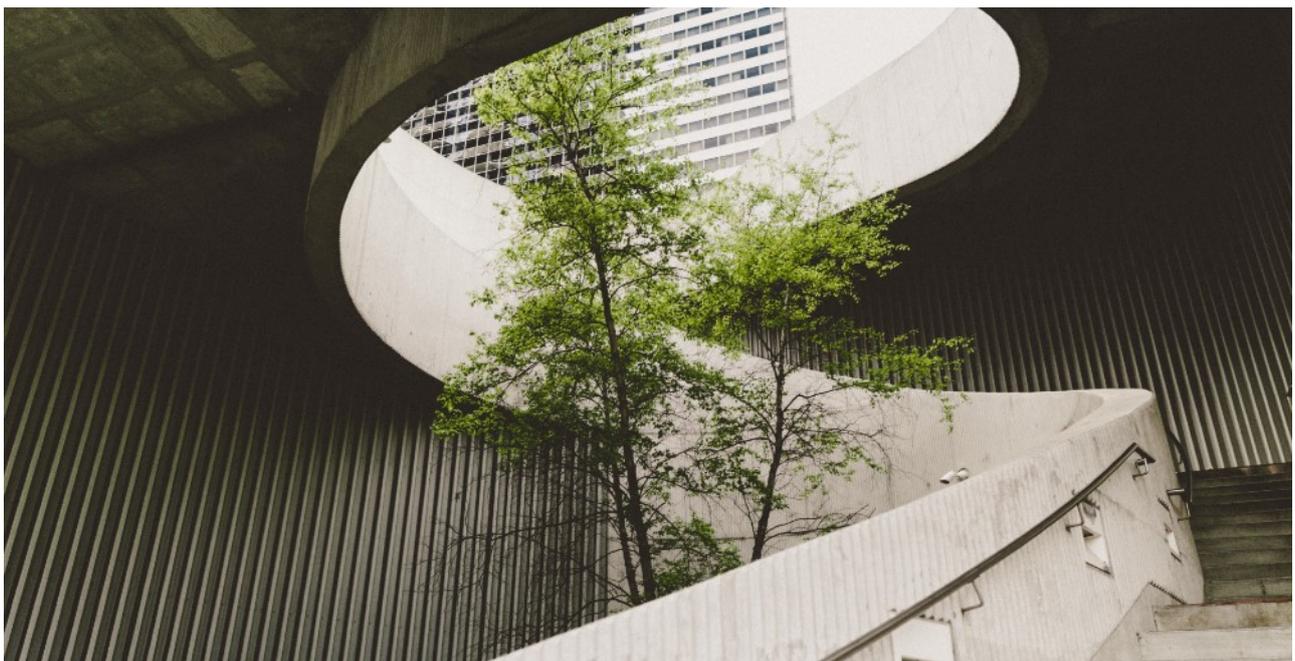
À lire aussi

Face à l'obsolescence programmée, la résistance s'organise et

le business fleurit

L'indice, sous forme d'une note de 1 à 10, doit être apposé sur cinq types d'équipements, choisis par les pouvoirs publics comme produits pilotes : lave-linge, téléviseurs, smartphones, ordinateurs portables et tondeuses à gazon. Objectif: encourager l'achat de produits réparables et inciter les fabricants à l'écoconception. Sauf que "*l'indice semble ainsi avoir été bâti pour donner aux fabricants un satisfecit artificiel*", critique l'UFC. La note repose en effet sur des critères pesant chacun le même poids (documentation, facilité de démontage, disponibilité de pièces détachées, prix...), au détriment de critères déterminants tels que la disponibilité des pièces détachées.

Ce qui "*aboutit à des absurdités*", avec par exemple les smartphones et les téléviseurs très bien notés quand ils sont pourtant sous la moyenne en terme de disponibilité de pièces, note encore l'UFC, qui demande aux pouvoirs publics de revoir le mode de construction de cette note et d'imposer l'affichage aux vendeurs (avec la grille de notation directement accessible aux consommateurs).



À lire aussi

Carbon Saver aide les architectes à éco-concevoir leurs projets

Article écrit par Maddyness avec AFP